

LA PRÉSENTE N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI. LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE UTILISÉ (DANS LES CIRCONSTANCES DÉCRITES CI-APRÈS) PAR LES PERSONNES QUI SOUHAITENT ACCEPTER L'OFFRE (DÉFINIE AUX PRÉSENTES) DE TOTAL ENERGY SERVICES INC. VISANT L'ACQUISITION DE LA TOTALITÉ DES ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET EN CIRCULATION DE SAVANNA ENERGY SERVICES CORP., Y COMPRIS LES ACTIONS ORDINAIRES QUI POURRAIENT ÊTRE ÉMISES ET EN CIRCULATION (NOTAMMENT EN RAISON DE L'EXERCICE, DE L'ÉCHANGE OU DE LA CONVERSION DE TITRES CONVERTIBLES) APRÈS LA DATE DE L'OFFRE MAIS AVANT LES DATE ET HEURE D'EXPIRATION (DÉFINIES AUX PRÉSENTES).

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE
POUR LE DÉPÔT D' ACTIONS ORDINAIRES DE
SAVANNA ENERGY SERVICES CORP.
en réponse à l'offre datée du 9 décembre 2016 présentée par
TOTAL ENERGY SERVICES INC.

L'OFFRE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 23 H 59 (HEURE DU PACIFIQUE) LE 24 MARS 2017, À MOINS QU'ELLE NE SOIT ÉCOURTÉE OU PROLONGÉE PAR L'INITIATEUR (LES « DATE ET HEURE D'EXPIRATION ») OU QU'ELLE NE SOIT RETIRÉE PAR L'INITIATEUR.
--

VEUILLEZ UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE SI VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE MAIS ÊTES DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. VOS CERTIFICATS D' ACTIONS MATÉRIELS OU VOTRE RELEVÉ DU SID REPRÉSENTANT DES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA NE SONT PAS IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES;2. VOUS NE POUVEZ RÉALISER LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE DE VOS ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA EN TEMPS OPPORTUN;3. VOS CERTIFICATS D' ACTIONS MATÉRIELS OU VOTRE RELEVÉ DU SID REPRÉSENTANT DES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS NE PEUVENT ÊTRE REMIS AU DÉPOSITAIRE AVANT LES DATE ET HEURE D'EXPIRATION. |
|---|

Le présent avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** ») doit être utilisé par les porteurs (les « **porteurs d'actions ordinaires** ») d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires de Savanna** ») de Savanna Energy Services Corp. (« **Savanna** » ou la « **Société** ») pour accepter l'offre d'achat (l'« **offre** ») présentée par Total Energy Services Inc. (« **Total Energy** » ou l'« **initiateur** ») visant la totalité des actions ordinaires de Savanna émises et en circulation, y compris les actions ordinaires de Savanna qui pourraient être émises et en circulation (notamment en raison de l'exercice, de l'échange ou de la conversion de titres convertibles) après la date de l'offre mais avant la date et l'heure d'expiration, comme il est exposé dans l'offre d'achat et la note d'information relative à une offre publique d'achat de l'initiateur qui l'accompagne datées du 9 décembre 2016 (collectivement, l'« **offre et note d'information** ») seulement si :

- a) le ou les certificats ou le relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna du porteur d'actions ordinaires devant être déposés ne sont pas immédiatement disponibles;

- b) le porteur d'actions ordinaires ne peut réaliser la procédure de transfert par inscription en compte des actions ordinaires en temps opportun;
- c) le porteur d'actions ordinaires n'est pas en mesure de remettre le ou les certificats ou le relevé du SID relatifs aux actions ordinaires de Savanna applicables, la lettre d'envoi et les autres documents requis (s'il y a lieu) au dépositaire aux fins de l'offre, Services aux investisseurs Computershare inc. (le « **dépositaire** ») avant les date et heure d'expiration.

Le présent avis de livraison garantie peut être remis au dépositaire en mains propres ou lui être envoyé par service de messagerie ou par la poste uniquement à son bureau principal à Calgary, en Alberta, ou à Toronto, en Ontario, ou être transmis par télécopieur au numéro indiqué à la dernière page du présent avis de livraison garantie, et doit inclure une signature avalisée par un établissement admissible, de la manière envisagée ci-après dans le présent avis de livraison garantie.

Les porteurs d'actions ordinaires doivent se reporter à l'offre et note d'information qui accompagne le présent avis de livraison garantie. Les modalités de l'offre sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie.

Les termes importants utilisés dans le présent avis de livraison garantie mais qui n'y sont pas définis par ailleurs, tout en étant définis dans l'offre et note d'information, ont le sens qui leur est attribué dans l'offre et note d'information.

La plupart des porteurs d'actions ordinaires de Savanna sont des porteurs d'actions ordinaires non inscrits étant donné que les actions ordinaires de Savanna dont ils sont propriétaires véritables ne sont pas immatriculées à leur nom, mais plutôt au nom d'un intermédiaire (un « **intermédiaire** »), comme un courtier en valeurs, un courtier en placement, une banque, une société de fiducie ou un autre intermédiaire, ou au nom d'un dépositaire, comme Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« **CDS** »). Si vous êtes un porteur d'actions ordinaires non inscrit, vous devriez communiquer avec votre intermédiaire si vous avez des questions concernant l'offre et suivre attentivement les directives de l'intermédiaire qui détient des actions ordinaires de Savanna en votre nom si vous souhaitez déposer vos actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre. **Les intermédiaires établiront probablement leurs propres délais pour répondre à l'offre et leur heure limite peut s'établir jusqu'à 48 heures avant les date et heure d'expiration. Par conséquent, les porteurs d'actions ordinaires qui souhaitent déposer leurs actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre et dont les actions ordinaires de Savanna sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire doivent suivre attentivement et sans délai les directives qui leur sont fournies par leur courtier en placement, courtier en valeurs, banque, société de fiducie ou autre intermédiaire.**

Comme il est énoncé à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie », le porteur d'actions ordinaires qui souhaite accepter l'offre et a) dont le ou les certificats ou le relevé du SID représentant ses actions ordinaires de Savanna ne sont pas immédiatement disponibles; b) qui ne peut réaliser la procédure de transfert par inscription en compte des actions ordinaires de Savanna en temps opportun; c) qui n'est pas en mesure de faire parvenir le ou les certificats ou le relevé du SID relatifs aux actions ordinaires de Savanna applicables, la lettre d'envoi et tous les autres documents requis (s'il y a lieu) au dépositaire au plus tard aux date et heure d'expiration peut néanmoins déposer ses actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre, pourvu que toutes les conditions suivantes soient remplies :

- a) le dépôt est fait **uniquement** au bureau principal du dépositaire à Calgary, en Alberta, ou à Toronto, en Ontario, par un établissement admissible ou par l'intermédiaire de celui-ci;
- b) un avis de livraison garantie (ou un fac-similé de celui-ci signé à la main), dûment rempli et signé, accompagné d'une garantie de livraison d'un établissement admissible dans la forme prévue ci-après dans le présent avis de livraison garantie, est reçu par le dépositaire à son bureau principal de Calgary, en Alberta, ou de Toronto, en Ontario, avant les date et heure d'expiration;
- c) le ou les certificats ou le relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna applicables, en bonne et due forme aux fins du transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou un fac-similé de celle-ci signé à la main) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, un

relevé du SID représentant ces actions ordinaires de Savanna, accompagnés des avals de signature exigés, s'il y a lieu, conformément à la lettre d'envoi et de tous les autres documents requis par la lettre d'envoi, sont reçus au bureau de Calgary, en Alberta, ou de Toronto, en Ontario, du dépositaire au plus tard à 23 h 59 (heure du Pacifique) le troisième jour de bourse à la Bourse de Toronto après les date et heure d'expiration.

Un « **établissement admissible** » désigne une banque canadienne de l'annexe I, une banque commerciale ou une société de fiducie des États-Unis, un membre du Securities Transfer Association Medallion Program (STAMP), un membre du Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou un membre du Medallion Signature Program (MSP) de New York Stock Exchange, Inc. Les membres de ces programmes sont habituellement des organisations participantes d'une bourse de valeurs reconnue au Canada et/ou aux États-Unis, des membres de l'OCRCVM, des membres de la National Association of Securities Dealers ou des banques ou des sociétés de fiducie aux États-Unis.

Le soussigné comprend et reconnaît qu'il ne recevra la contrepartie aux termes de l'offre (définie aux présentes) aux termes de l'offre à l'égard des actions ordinaires de Savanna déposées qu'une fois l'offre menée à bien, que l'initiateur a pris livraison des actions ordinaires et les a réglées, que le ou les certificats ou le relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna applicables, en bonne et due forme pour le transfert, avec une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou un fac-similé de celle-ci signé à la main) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, un relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna, sont reçus par le dépositaire à l'une des adresses présentées à la dernière page du présent avis de livraison garantie, accompagnés des autres documents que le dépositaire peut exiger, et que le dépositaire procède au paiement de ce ou de ces certificats ou du relevé du SID. Il est de plus entendu qu'en aucun cas un montant ne sera payé ou payable par l'initiateur ou le dépositaire en raison d'un retard à prendre livraison des actions ordinaires de Savanna déposées en réponse à l'offre et à les régler ou à remettre la contrepartie aux termes de l'offre à l'égard des actions ordinaires de Savanna déposées acceptées pour qu'il en soit pris livraison et qu'elles soient réglées dans le cadre de l'offre. Se reporter à la rubrique 6 de l'offre, « Prise de livraison et règlement des actions ordinaires de Savanna déposées ». **Les porteurs d'actions ordinaires qui souhaitent accepter l'offre ne seront pas tenus de payer de commission ni de frais s'ils déposent leurs actions ordinaires de Savanna directement auprès du dépositaire.**

Le soussigné reconnaît que le pouvoir que le soussigné a conféré ou convenu de conférer dans le présent avis de livraison garantie est irrévocable et peut être exercé en cas d'incapacité juridique ultérieure du porteur d'actions ordinaires et, dans la mesure permise par la loi, continue d'avoir effet malgré le décès ou l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du porteur d'actions ordinaires, et toute obligation du porteur d'actions ordinaires dans les présentes liera les héritiers, les exécuteurs testamentaires, les administrateurs, les fondés de pouvoir, les représentants successoraux, les successeurs et les ayants droit ou ayants cause du porteur d'actions ordinaires.

AVIS AUX ACTIONNAIRES AMÉRICAINS

L'offre d'échange vise les titres d'une société constituée à l'extérieur des États-Unis. L'offre est assujettie aux obligations d'information continue du Canada, qui sont différentes de celles qui sont en vigueur aux États-Unis. Les états financiers inclus ou intégrés par renvoi dans l'offre et note d'information ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes et il se peut qu'ils ne soient pas comparables aux états financiers des sociétés américaines.

Il pourrait être difficile pour vous de faire valoir les droits que vous confère la législation en valeurs mobilières fédérale des États-Unis et toute réclamation que vous pouvez présenter aux termes de celle-ci, puisque l'initiateur est situé au Canada, et que certains ou la totalité de ses dirigeants ou de ses administrateurs peuvent être des résidents du Canada ou d'un autre pays à l'extérieur des États-Unis. Vous pourriez ne pas être en mesure de poursuivre une société canadienne ou ses dirigeants ou administrateurs devant un tribunal au Canada ou ailleurs à l'extérieur des États-Unis pour des infractions aux lois américaines sur les valeurs mobilières. Il pourrait être difficile d'obliger une société canadienne et les membres de son groupe à respecter un jugement d'un tribunal américain.

Vous devez savoir que l'initiateur peut acheter des titres autrement que dans le cadre de l'offre, entre autres sur le marché libre ou dans le cadre d'opérations négociées de gré à gré.

CES TITRES N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE INSCRIPTION OU PAR AILLEURS ÉTÉ VISÉS AUX FINS DE LEUR PLACEMENT ET DE LEUR VENTE DANS LES ÉTATS SUIVANTS DES ÉTATS-UNIS : AL, AK, AZ, AR, CA, CT, DE, DC, FL, IL, KY, LA, MD, MA, MT, NE, NV, NJ, NC, OH, OR, PR, RI, TN, TX, UT, VA, WA, WV ET WY; ET AUCUNE VENTE NI OFFRE DE VENTE NI LA SOLlicitATION D'UNE OFFRE D'ACHAT NE PEUT ÊTRE FAITE DANS CES ÉTATS, SAUF AUX PERSONNES ADMISSIBLES À TITRE D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DISPENSÉS DANS CES ÉTATS DES ÉTATS-UNIS.

Contrepartie aux termes de l'offre

Après l'acceptation de l'offre, chaque porteur d'actions ordinaires dont il est pris livraison des actions ordinaires de Savanna par l'initiateur aura le droit de recevoir, à l'égard de la totalité de ses actions ordinaires de Savanna, à 0,1300 action ordinaire de l'initiateur en échange de chaque action ordinaire de Savanna (la « **contrepartie aux termes de l'offre** »).

N'ENVOYEZ PAS DE CERTIFICATS D' ACTIONS REPRÉSENTANT DES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. LES CERTIFICATS D' ACTIONS REPRÉSENTANT DES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D' ENVOI.

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE LIVRÉ EN MAIN PROPRES OU PAR MESSAGER OU TRANSMIS PAR LA POSTE AU DÉPOSITAIRE UNIQUEMENT À SON BUREAU PRINCIPAL À CALGARY, EN ALBERTA, OU À TORONTO, EN ONTARIO, OU TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR AU NUMÉRO INDIQUÉ À LA DERNIÈRE PAGE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, ET DOIT COMPRENDRE UNE SIGNATURE AVALISÉE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE DE LA MANIÈRE ENVISAGÉE CI-APRÈS DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. LA REMISE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À UNE ADRESSE, OU SA TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR À UN NUMÉRO, AUTRE QUE CE QUI EST INDIQUÉ À LA DERNIÈRE PAGE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE CONSTITUERA PAS UNE LIVRAISON VALABLE AU DÉPOSITAIRE.

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE DOIT PAS SERVIR À AVALISER DES SIGNATURES FIGURANT DANS LA LETTRE D' ENVOI. SI UNE SIGNATURE FIGURANT DANS LA LETTRE D' ENVOI DOIT ÊTRE AVALISÉE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE, ELLE DOIT PARAÎTRE DANS L' ESPACE PRÉVU À LA CASE SIGNATURE DE LA LETTRE D' ENVOI.

LES DÉPÔTS D' ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA NE SERONT PAS ACCEPTÉS DE PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES SITUÉS DANS UN TERRITOIRE DANS LEQUEL LE FAIT D' ACCEPTER L' OFFRE CONTREVIENDRAIT AUX LOIS DU TERRITOIRE EN QUESTION OU POUR LE COMPTE DE TELS PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES. LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE PAR LES PRÉSENTES QU' IL N' AGIT PAS POUR LE COMPTE OU À L' AVANTAGE D' UNE PERSONNE D' UN TEL TERRITOIRE ET N' EST PAS DANS UN TEL TERRITOIRE NI NE REMET LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE D' UN TEL TERRITOIRE.

À : TOTAL ENERGY SERVICES INC.
ET À : SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC., À TITRE DE DÉPOSITAIRE

Le soussigné dépose par les présentes auprès de l'initiateur, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et la lettre d'envoi connexe (dont il est accusé réception par les présentes), les actions ordinaires de Savanna décrites ci-après conformément à la procédure de livraison garantie prévue à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation — Procédure de livraison garantie ».

DESCRIPTION DES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA			
Numéro(s) de certificat* (s'il y a lieu)	Nom et adresse du porteur d'actions ordinaires (veuillez écrire en caractères d'imprimerie le ou les noms tels qu'ils figurent sur le ou les certificats ou sur le relevé du SID)	Nombre d'actions ordinaires de Savanna représentées par le ou les certificats ou le relevé du SID	Nombre d'actions ordinaires de Savanna déposées**
TOTAL :			

(Si l'espace fourni ci-dessus est insuffisant, veuillez joindre aux présentes une liste selon le modèle qui précède.)

*** Il n'est pas nécessaire d'inscrire un numéro de certificat si les actions ordinaires de Savanna sont représentées par un relevé du SID. Le système d'inscription directe (SID) est un système qui permet de détenir des actions sous forme d'inscription en compte sans que soit délivré un certificat matériel d'actions attestant la propriété. Les actions sont plutôt détenues et inscrites électroniquement dans les systèmes d'inscription de l'agent des transferts d'un émetteur et leur propriété peut être confirmée dans le relevé du SID.**

**** À moins d'indication contraire, le nombre total d'actions ordinaires de Savanna attestées par tous les certificats ou les relevés du SID (ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, le relevé du SID) remis sera réputé avoir été déposé. Se reporter à la directive 6 de la lettre d'envoi.**

SIGNATURE DU PORTEUR D' ACTIONS ORDINAIRES

En date du : _____

Numéro de téléphone le jour du porteur
d'actions ordinaires

Signature du porteur d'actions ordinaires

Nom du porteur d'actions ordinaires (en
caractères d'imprimerie ou imprimé)

GARANTIE DE LIVRAISON

Le soussigné, un établissement admissible, garantit la livraison au dépositaire, à son bureau de Calgary, en Alberta, ou de Toronto, en Ontario, indiqué à la dernière page du présent avis de livraison garantie, du ou des certificats ou du relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna déposées par les présentes, en bonne et due forme aux fins du transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou un fac-similé de celle-ci signé à la main) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, un relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna, accompagnés des avals de signature exigés, s'il y a lieu, conformément à la lettre d'envoi, et de tous les autres documents requis par la lettre d'envoi au plus tard à 23 h 59 (heure du Pacifique) le troisième jour de bourse à la Bourse de Toronto après les date et heure d'expiration.

En date du : _____

Nom de la société

Signature autorisée

Adresse de la société

Nom du signataire autorisé
(en caractères d'imprimerie ou imprimé)

Titre du signataire autorisé

Code postal/Code ZIP

Numéro de téléphone de la société

N'ENVOYEZ PAS DE CERTIFICATS D' ACTIONS REPRÉSENTANT LES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. CES CERTIFICATS D' ACTIONS REPRÉSENTANT LES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

Le dépositaire pour l'offre est :

SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC.

Par la poste :

P.O. Box 7021
31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 3H2
À l'attention de : Corporate Actions

Par courrier recommandé, en mains propres ou par messenger

Calgary

600, 530 – 8th Avenue SW
Calgary (Alberta) T2P 3S8
À l'attention de : Corporate Actions

Toronto

100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
À l'attention de : Corporate Actions

Sans frais en Amérique du Nord : 1 800 564-6253

Appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1 514 982-7555

Télécopieur : 1-905-771-4082

Courriel : corporateactions@computershare.com

L'agent d'information pour l'offre est :

LAUREL HILL ADVISORY GROUP

Sans frais en Amérique du Nord : 1 877 452-7184

Appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1 416 304-0211

Courriel : assistance@laurelhill.com

Les questions ou les demandes d'aide ou d'exemplaires supplémentaires du présent avis de livraison garantie et de l'offre et note d'information peuvent être transmises par les porteurs d'actions ordinaires de Savanna au dépositaire ou à l'agent d'information en correspondant avec ceux-ci aux numéros de téléphones et aux coordonnées fournis ci-dessus. Vous pouvez également communiquer avec votre courtier en valeurs ou autre intermédiaire pour obtenir de l'aide au sujet de l'offre. Pour obtenir de l'information sur les faits nouveaux et l'offre, veuillez visiter le www.totalenergy.ca/savannaoffer.